



Fédération Départementale des Chasseurs
du Loiret
11 Rue Paul Langevin - CS 37711 - 45077 ORLEANS cedex 2

Dossier suivi par Isabelle CHATRY
☎ 02.38.69.76.27 - ✉ i.chatry@chasseurs45.com

Madame, Monsieur,

Vous avez émis le souhait de vous inscrire à l'**EXAMEN du PERMIS DE CHASSER**, vous devez vous préinscrire en ligne avec le lien suivant : <https://permischasser.ofb.fr/>

**La Fédération OFFRE le LIVRE pour la « THEORIE
à réception de votre dossier d'inscription complet**

LES FORMATIONS

Formation INITIALE obligatoire

Durée : 1 journée entière (de 8 h à 18 h)

Vous suivrez successivement 3 ateliers :

- ① Armes, munitions, balistique, manipulation de base.
- ② Simulation de chasse au petit et grand gibier pour assimiler les notions de sécurité, d'organisation, l'appréciation des distances, etc.
- ③ Parcours de chasse simulé.

Lors de la journée de formation théorique qui se déroulera sur une journée entière, un déjeuner est prévu au restaurant l'Auberge Solognote à La Ferté Saint Aubin et est inclus dans le prix de la formation.

Le menu comprend entrée, plat, dessert (toute consommation supplémentaire sera à régler sur place).

Formation PRATIQUE obligatoire

Durée : ½ journée (de 8 h à 12 h ou de 13 h 30 à 17 h 30), le planning sera établi le jour de la formation initiale.

Formation pratique sur un parcours de chasse installé au domaine de la Motte. Tirs simulés et tirs réels se succèdent, avec fusil de chasse et carabine pour le grand gibier. L'accent est notamment mis de façon forte sur les aspects liés à la sécurité.

L'EXAMEN UNIQUE

L'examen unique regroupe les épreuves PRATIQUE ET THEORIQUE.

Durée : 30 à 45 minutes.

Les formations et l'examen ont lieu au Domaine de La Motte à Menestreau en Villette.

Au moment de votre préinscription sur le site vous aurez à remplir en ligne :

Effectuer le choix de la FDC45, décliner votre identité, coordonnées postales, téléphone mobile, courriel.

Ensuite un code vous sera envoyé sur votre adresse électronique pour passer à l'étape suivante : les paiements, puis **finaliser** votre demande en ligne.

Concernant les règlements, ils se feront également en ligne directement :

- Un règlement pour les frais de formation à la FDC45 : par chèque ou carte bancaire.
- Un règlement pour l'Office Français de la Biodiversité : par virement ou carte bancaire.

Une fois votre préinscription en ligne effectuée, après impression du Cerfa, veuillez nous faire parvenir les pièces suivantes par courrier postal :

① le Cerfa *06 pré-rempli (document original) de DEMANDE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER, dûment rempli et signé (avec l'autorisation de votre représentant légal (si vous êtes mineur(e) ou majeur(e) sous tutelle).

② **1 photocopie de la pièce d'identité** recto-verso en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport)

③ **1 photographie d'identité** normalisée (format 35 x 45 mm) récente de **moins de 6 mois**.

(Qui ne doit pas être identique à celle de votre pièce d'identité si celle-ci date de plus de 6 mois). Le visage doit prendre entre 70 % et 80 % de la hauteur de la photo comme pour une carte d'identité ou un passeport.

④ Le **certificat médical pré-rempli** du Cerfa (**Document original**) complété par le médecin avec sa **signature et son cachet nominatif**.

⑤ Le **document relatif aux obligations du service national si vous avez entre 16 et 25 ans**

(L'attestation de recensement de 16 à 18 ans ou le certificat de participation de 18 à 25 ans)

Restant à votre disposition pour tout complément d'information,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Président,
Alain MACHENIN